

Commune de SALINS-LES-BAINS

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Furieuse et du ruisseau de Gouaille)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Furieuse prend sa source à Pont d'Héry à 570 m d'altitude et traverse la région de Salins-les-Bains sur une longueur de 17 km avant de se jeter dans la Loue entre Rennes-sur-Loue et Grange-de-Vaivre. Ses principaux affluents sont les ruisseaux de Gouailles, de la Vache et d'Ivrey.

Sa configuration est celle d'un torrent coulant dans une vallée étroite. Dans la traversée de Salins et de Bracon, la rivière est en grande partie canalisée avec un petit tronçon couvert en centre ville.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Furieuse et le Gouailles ont connu de nombreuses crues au cours des siècles : on peut citer celles de 1512, 1599, 1608, 1728, 1767, 1840, 1841, 1889 pour les plus anciennes, et lors du 20^{ième} siècle, les crues d'octobre 1935, juin 1953 et juin 1980. Elles peuvent aussi bien survenir en hiver suite à plusieurs épisodes pluvieux qui saturent les sols que toute l'année si elles sont provoquées par de violents orages estivaux sur le relief du premier plateau jurassien. La nature marneuse des sols favorise une montée des eaux brutale, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides ».

La plus forte crue connue de la Furieuse dans la période récente est celle de juin 1980. Les études préalables au plan de prévention des risques ont toutefois montré que cette crue avait été provoquée en grande partie par le Gouailles et que sur la Furieuse amont, la montée des eaux n'avait pas été exceptionnelle.

C'est donc une crue de type centennial, au moins aussi forte que celle de 1980, qui a été retenue comme crue de référence pour l'établissement du plan de prévention des risques sur les deux rivières dans la traversée de Salins et de Bracon.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléas) dans la zone inondable de la crue centennale sont définis comme suit sur la carte des aléas :

- aléa modéré : hauteur de submersion inférieure à 1.00 m et vitesse du courant modéré (inférieure à 0.50 m/s environ) pour la crue de référence.
- aléa fort : hauteur supérieure à 1.00 m ou vitesse forte (plus de 0.5 m/s) pour la crue de référence.

Deux types de zones inondables sont à distinguer : les zones riveraines des deux cours d'eau, submersibles par débordement, et certaines rues parallèles à la rivière qui canalisent une partie des eaux débordées (environ 40 % du débit pour la crue de référence) et qui constituent des couloirs d'écoulement secondaires.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES

Les documents de référence sont les cartes d'aléas, de zonage réglementaire, la ligne d'eau de la crue de référence de la Furieuse, le règlement et la note de présentation du PPRi de la Furieuse et du ruisseau de Gouaille, approuvé par arrêté préfectoral n° 810 du 27 mai 2008.